

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 janvier 2013
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 6901^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mercredi 16 janvier 2013, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 janvier 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6901^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M^{me} Lisa Bутtenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Les membres du Conseil, M^{me} Bутtenheim et les représentants des pays fournisseurs de contingents participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

